



- COMITÉ SCIENTIFIQUE RECONNU DANS CHAQUE MATIÈRE
- TOUTE L'ACTUALITÉ DU THÈME TRAITÉ
- LES TEXTES PRINCIPAUX ACTUALISÉS
- L'ÉTUDE COMPLÈTE DU SUJET
- SAUVEGARDE DE VOTRE FORMATION
- DES CODES D'ACCÈS VALABLES 12 MOIS LEXBASE
- FORUM DE DISCUSSION

Code : **LXBEL178**
 Durée : **4 heures**
 Dernière mise à jour : **25/03/2026**

IA GÉNÉRATIVE ET AVOCATS : DÉONTOLOGIE ET BONNES PRATIQUES

Direction scientifique

Patrice Humbert, Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence, Certifié en IA générative pour un usage éthique

Notions et questions abordées

L'intelligence artificielle générative représente la mutation technologique la plus profonde que la profession juridique ait connue depuis la numérisation des bases de données dans les années 1990. ChatGPT, Claude, les assistants juridiques spécialisés... ces outils s'imposent progressivement dans le quotidien des cabinets, qu'on les adopte ou qu'on les subisse. Face à cette révolution, l'avocat ne peut pas rester spectateur. Il doit comprendre ce que ces technologies font réellement - et ce qu'elles ne font pas -, les intégrer à sa pratique avec discernement, et surtout s'assurer que leur utilisation reste parfaitement compatible avec ses obligations déontologiques : secret professionnel, devoir de compétence, loyauté, indépendance, transparence envers le client. Cette formation conçue et animée par Maître Patrice Humbert propose une approche à la fois concrète et rigoureuse : comprendre l'IA générative, savoir la piloter efficacement (prompt engineering), en gérer les risques, et en maîtriser le cadre déontologique et réglementaire.

Objectifs pédagogiques

- Démystifier l'intelligence artificielle, distinguer les technologies
- Comprendre l'impact concret sur le modèle économique du cabinet d'avocats.
- Acquérir la compétence technique du « prompt engineering » juridique pour obtenir des résultats exploitables, fiables et conformes aux exigences professionnelles.
- Maîtriser les risques techniques majeurs de l'IA générative pour protéger le cabinet, le client et l'intégrité du processus judiciaire.
- Identifier les obligations déontologiques de l'avocat confronté à l'IA générative,
- Maîtriser le cadre réglementaire européen et articuler les exigences du RGPD avec les obligations professionnelles spécifiques.

Programme

- Thème n° 1 - L'IA dans la pratique juridique : état des lieux
- Thème n° 2 - Comment prompter efficacement ?
- Thème n° 3 - Comment éviter les hallucinations et sécuriser l'usage de l'IA ?
- Thème n° 4 - Le cadre déontologique applicable à l'IA
- Thème n° 5 - Quels usages de l'IA dans la Justice ?

Modalités pédagogiques mobilisées

Formation en ligne abordant, au travers de différents supports : vidéo, audio, bloc interactifs, quiz de validation des acquis, ressources complémentaires téléchargeables.

Prérequis

Aucun prérequis

À qui s'adresse cette formation ?
 Avocats.

Mode de vérification de l'acquisition pratique des contenus

Le module est scindé en unité d'apprentissage ainsi qu'en séquences. Chaque étape de la formation fera l'objet d'une validation intermédiaire. L'apprenant pourra ainsi vérifier qu'il a correctement assimilé les connaissances.

Modalités d'accompagnement ou de tutorat à distance de l'apprenant

L'apprenant dispose d'une messagerie ainsi que d'un forum de discussion. Ces deux options lui permettront de communiquer avec notre direction scientifique et notre équipe de juristes. Ils répondront aux différentes interrogations documentaires ou d'application de régime, dans le respect du périmètre du droit.

Description des supports pédagogiques

Références législatives réglementées et jurisprudentielles nécessaires à l'appréhension du thème traité, accès aux articles de doctrines, quiz, e-book de la formation en format pdf.